

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DAC 82** Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Berthe Weill 25 rue Victor Massé à Paris (9e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Berthe Weill 25 rue Victor Massé à Paris 9e ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Berthe Weill au 25 de la rue Victor Massé à Paris 9e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : A cette adresse, Berthe Weill 1865-1951 a ouvert en 1901 la première galerie d'art destinée aux jeunes artistes. Son soutien a permis la découverte de l'avant-garde de la peinture moderne.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 583 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.

